

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-205

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2021

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2021-07-29-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature (Domaine) (2 pages)	Page 3
45-2021-07-29-00019 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière de successions vacantes (2 pages)	Page 6
45-2021-07-29-00017 - Décision de délégation de signature aux responsables et adjoints de la politique immobilière de l'état, du pôle pilotage et ressources et du pôle gestion fiscale (2 pages)	Page 9
45-2021-08-04-00003 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 12
45-2021-07-29-00018 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (PPR) (2 pages)	Page 15
45-2021-07-29-00016 - Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique (2 pages)	Page 18
45-2021-07-29-00011 - Décision de délégations de signature pour le pôle gestion publique (7 pages)	Page 21
45-2021-07-29-00012 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale (3 pages)	Page 29
45-2021-07-29-00010 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (3 pages)	Page 33
45-2021-07-29-00015 - Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (2 pages)	Page 37
45-2021-07-29-00008 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (EDR) (2 pages)	Page 40
45-2021-07-29-00014 - Désignation de fonctionnaires dans les fonctions de commissaire du gouvernement devant la juridiction du Cher (1 page)	Page 43
45-2021-07-29-00013 - Désignation de fonctionnaires dans les fonctions de commissaire du gouvernement devant la juridiction du Loiret (1 page)	Page 45

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00009

Arrêté portant subdélégation de signature
(Domaine)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

La préfète du Loiret, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

ARRÊTE

Article 1 - À compter du 30 août 2021, la délégation de signature qui est conférée à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} mars 2021, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, sera exercée par :

- M. Éric SALAUN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ;
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales ».

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric SALAUN et de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale ou à son défaut par M François SERVOIN inspecteur des Finances Publiques.

Article 3. En ce qui concerne le service local du domaine, délégation est donnée à :

- M. Jean-Louis LAURES, inspecteur des finances publiques,

- M. Davy DICHARRY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Dominique STACHOWIAK, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer l'ensemble des actes listés à l'article 1er – alinéas 3 à 6 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 susvisé.

Article 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 mars 2021.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

Pour la Préfète,
L'administrateur général des finances
publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00019

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière de successions vacantes

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

La préfète du Loiret, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret,

ARRÊTE

Art. 1. – La délégation de signature qui est conférée à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} mars 2021 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret, sera exercée par M. Éric SALAUN, directeur chargé du pôle de la gestion publique à compter du 30 août 2021, et par Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales ».

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, ou à son défaut par M. François SERVOIN, inspecteur des finances publiques.

Art. 3. – À compter du 1^{er} septembre 2021, délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 6 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes :

- M. Gilles FUHRER, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Thierry CADOR, contrôleur des finances publiques,
- Mme Claire JAMET, contrôleur des finances publiques,
- Mme Valérie MEUNIER, contrôleur des finances publiques,
- Madame Claudine TANCREZ, contrôleur des finances publiques,
- Madame Angéla YENKAMALA, contrôleuse des finances publiques,
- Madame Frédérique VACHER, contrôleuse principale des finances publiques.

Art. 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 3 mars 2021.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

Pour la Préfète,
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00017

Décision de délégation de signature aux responsables et adjoints de la politique immobilière de l'état, du pôle pilotage et ressources et du pôle gestion fiscale

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX RESPONSABLES ET ADJOINTS DE LA POLITIQUE
IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT, DU PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
ET DU PÔLE GESTION FISCALE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLEs administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 – À compter du 1^{er} septembre 2021, délégation de signature est donnée à :

- Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources,
- M. Guillaume DRANO, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion fiscale,
- M. Olivier DE SORAS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable régional de la politique immobilière de l'État,
- M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de Mme Nadine LE MANER, M. Guillaume DRANO, M. Olivier DE SORAS et M. Benoît LECLERC, sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal :

- M. Philippe BERGER, chef de service comptable administratif des finances publiques, responsable de la division des particuliers et du recouvrement,
- M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des professionnels et du contrôle,
- Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle,
- M. Marcel ASSALE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des affaires juridiques,
- Mme Christel PARIZOT, inspectrice principale des finances publiques, responsable par intérim de la division stratégie et contrôle de gestion,
- M. Régis TRUFFET, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division budget, logistique et immobilier.

Article 3 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

L'administrateur général des finances
publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-08-04-00003

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE**

L'administrateur des finances publiques, directeur du pôle de gestion publique de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37 ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant nomination de M. Éric SALAUN, administrateur des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du Centre Val-de-Loire en date du 29 juillet 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M Eric SALAUN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle de gestion publique ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2019 modifié portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 22 novembre 2019 modifié portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret

ARRÊTE

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée aux agents de catégorie A, B et C du centre de gestion financière rattaché à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques du Centre – Val de Loire et du département du Loiret, imputées sur les programmes mentionnés dans l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2021 et des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées :

- Béatrice BAILLY, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Hervé SAUTRE, inspecteur des finances publiques, responsable du centre de gestion financière,
- Jean-Yves BOURGUIGNON, contrôleur principal des finances publiques,
- Frédérique PICHON, contrôleur des finances publiques
- Brigitte BUTTET, agent administratif principal des finances publiques
- Thérèse BRETON, agent administratif principal des finances publiques,
- Caroline DELISSENNE, agent administratif principal des finances publiques,
- Laure EBERMANN, agent administratif des finances publiques,
- Claire GOUDEAU, agent administratif principal des finances publiques,
- Estelle RUIZ, agent administratif principal des finances publiques,
- France VASLIER, agent administratif principal des finances publiques,
- Béatrice SOUCHET, agent administratif principal des finances publiques,
- Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques,
- Céline JOBLIN, contrôleur des finances publiques,
- Alexandra JOLY, agent administratif principal des finances publiques,
- Sylvie QUATREHOMME, contrôleur des finances publiques
- Jusqu'au 31/08/2021, Marouane EL BOUCHTI, contrôleur des finances publiques,

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 30 août 2021.

Article 3 : Le directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orléans, le
L'administrateur des finances publiques,

Signé : Eric SALAUN

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00018

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire (PPR)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 portant affectation de Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision d'affectation du 24 octobre 2016 nommant Mme Nadine LE MANER au pôle pilotage et ressources à compter du 17 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nadine LE MANER, Administratrice des finances publiques,

DECIDE

1. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté de la préfète du Loiret et de la région Centre-Val de Loire en date du 24 mars 2021, seront exercées, à compter du 1^{er} septembre 2021 par :

1.1 – Monsieur Régis TRUFFET, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division budget logistique immobilier,

- Monsieur Michel THUAULT-BENETEAU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Madame Laurence BOIVIN, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Nathalie DUTHU, Inspectrice des finances publiques,
- Monsieur Alain LEVEL, Contrôleur principal des finances publiques,

- Monsieur Stéphane MADEC, Contrôleur principal des finances publiques,
- Monsieur François BONNEAU, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
- Monsieur Jean-Luc MALLARD, Contrôleur des finances publiques de 2ème classe.
- Madame Claudine MAZURAY, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- Madame Claire BIROT, Agent administratif principal des finances publiques de 2ème classe,

1.2 – Madame Mélanie NAGEL, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines, et en son absence, selon l'ordre suivant :

- Monsieur Stéphane FRESPUECH, Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint à la responsable de division,
- Madame Véronique LAFARGE, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Pélagie ROUXEL, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Graziella ZEPHIR, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Sandrine BOCQUEZ, Contrôleuse principale des finances publiques,
- Madame Pépita JACQUES, Contrôleuse principale des finances publiques
- Madame Martine SIMONET, Contrôleuse des finances publiques de 2ème classe,
- Mme Laura RICHARD, Contrôleuse principale des finances publiques,
- Madame Céline BIGOT, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- Madame Blandine COSSON, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021
L'Administratrice des finances publiques

Signé : Nadine LE MANER

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00016

Décision de délégation générale de signature au
responsable du pôle gestion publique

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE
DU PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLEs administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale à M. Bruno DALLEs, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée, à compter du 30 août 2021, à :

- M. Éric SALAUN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle gestion publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon générale, des actes, y compris les actes de procédure, listés dans l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 susvisé, à l'exception des actes suivants :

- actes de cession des biens immobiliers dont le produit net revenant à l'État est supérieur à 250 000 €,
- prises à bail de locaux de bureaux au profit des services de l'État, dont le montant annuel hors taxes hors charges excéderait 150 000 €.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de M. Éric SALAUN, sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation :

- Mme Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division des opérations de l'État,
- Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division secteur public local et action et étude économiques,
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division missions domaniales.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

L'administrateur général des finances
publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00011

Décision de délégations de signature pour le
pôle gestion publique

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 33 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations :

- les actes relatifs à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics (comptes de la direction générale des finances publiques et agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement relevant des ministres chargés de l'éducation et de l'agriculture) pris en application de l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics du 12 février 2015 ;
- les actes relatifs à la constatation et à l'apurement des débits des régisseurs des collectivités et établissements publics locaux pris en application de l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics du 12 février 2015 ;
- la signature du compte annuel du comptable ;
- l'assignation en redressement ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale.

Article 2 - À compter du 1^{er} septembre 2021, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Division Secteur Public local, Action et Expertise Économiques :

1.1 – Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques ajointe, responsable de la division Secteur Public local, Action et Expertise Économiques :

1.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2. délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.1.3. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

1.2. – M. Alain CANTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du chef de division, délégation à l'effet de signer :

1.2.1. tous les actes de gestion de la division Secteur Public Local, Action et Expertise Économiques, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux sauf la délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local.

1.3. en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Luce ROPARS, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Jean-Philippe LABORIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,

- M. Pascal BOUVET, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,

- Mme Gwladys RENO, inspectrice des finances publiques,

1.3.1. délégation à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Secteur Public Local, Action et Expertise Économiques, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux sauf la délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités

territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.3.2 délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local, de la Fiscalité directe locale ou de l'action et expertise économiques.

1.4. Mme Mylène DZEUANG, inspectrice des finances publiques,
M. Alban DOUSSET, inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer toutes les correspondances courantes du secteur de l'expertise économiques.

1.5. en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe LABORIE, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- Mme Agnès JACQUELIN, inspectrice des finances publiques,
- Mme Frédérique GOTROT-BESSE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

délégation à l'effet de signer tous documents nécessaires au fonctionnement du secrétariat de la commission des chefs des Services Financiers de l'État et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale et du secrétariat du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises .

1.6. en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Bouvet, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- Mme Sabrina KAUF, inspectrice des finances publiques,
- M. Jérôme MACHAIRE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Armelle SAGE, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local,

1.7. en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Canto, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Éric AUBINEAU, inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'expertise financière.

2. Division Opérations de l'État

2.1. – Mme Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Opérations de l'État :

2.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son

secteur d'activité ;

2.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

2.2. – Mme Béatrice BAILLY, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

2.2.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de sa cheffe de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux et à l'exclusion des actes relatifs à l'autorité de certification ;

2.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du CGF, du SFACT et du secteur dépenses ;

2.2.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.3. Mme Nathalie POULET, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, adjointe de la cheffe de division, délégation à l'effet de signer :

2.3.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de sa cheffe de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux et à l'exclusion des actes relatifs à l'autorité de certification ;

2.3.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service centralisation comptable, du service bancaire et financier, du service recettes non fiscales ;

2.3.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.4 Mme Anne-Hélène PASCO, inspectrice des finances publiques, cheffe du service centralisation comptable :

2.4.1 à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service,

2.4.2 et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.5. Mme Christine VALADON, contrôleur principale des finances publiques et M. Olivier KUNTZ, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

2.6. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO, de Mme Christine VALADON et de M. Olivier KUNTZ, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Nora CHERFOUH, contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Cécilia ROUSSEAU, contrôleur des finances publiques de 2ème classe,
- Mme Célestine KOBLAN, agent administratif principal des finances publiques de 2^e classe,
- Mme Nathalie DUCRETET, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,

délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

2.7. M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.

2.8. en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GENTY, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes à :

- Mme Pascale TURBAN, contrôleur principale des finances publiques,
- Mme Cécilia ROUSSEAU, contrôleur des finances publiques de 2ème classe,
- Mme Christine VALADON, contrôleur principale des finances publiques,

2.9. M. Jean-Romain ANNET, inspecteur des finances publiques, en charge du service bancaire et financier, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.10. Mme Pascale TURBAN, contrôleur principale des finances publiques, Mme Kadiatou WANN, agente administratif, M. Jean-François MACKOWIAK, contrôleur principal des finances publiques, M. Christophe ROMBY, contrôleur principal des finances publiques, M. Éric CHABOCHE, agent administratif des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Jean-Romain ANNET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service bancaire et financier, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.11. Mme Marinette CORDONNIER, inspectrice des finances publiques, cheffe du service recettes non fiscales, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.12. Mme Sylvie BEGUIN, contrôleur principale des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de Mme Marinette CORDONNIER, sans que cette

circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.13 – Mme Christine COUPECHOUX, contrôlease des finances publiques de 1ère classe, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Nathan DUPONT, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales dans la limite de 10 000 € en matière de poursuites, et 1 500 € en matière de délai de paiement et, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.14. – M. Sébastien CICHETTI et M. Hervé SAUTRE, inspecteurs des finances publiques, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Dépense de l'État, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.15. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, M. Sébastien CICHETTI et M. Hervé SAUTRE, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, reçoivent les mêmes délégations :

- M. Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Céline JOBLIN, contrôlease des finances publiques de 1ère classe.

2.16. à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'Autorité de Certification et plus généralement à la mission de certification des dépenses cofinancées par les fonds structurels européens, ainsi qu'au suivi de ces fonds, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice, à :

- Madame Stéphanie MAIROT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sabine BAUDIER, contrôlease des finances publiques de 2^e classe.

3. Division Missions Domaniales

3.1. – Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Missions Domaniales :

- 3.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;
- 3.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

3.2. Pour ce qui a trait à la gestion domaniale :

- M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques,
 - M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques,
 - Mme Dominique STACHOWIAK, Inspectrice des finances publiques,
- délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion domaniale.

3.3. Mme Dominique STACHOWIAK, Inspectrice des finances publiques et M Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques, délégation à l'effet de signer, dans la

limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à l'assiette et à la liquidation des conditions financières des opérations de gestion et de cession des biens de l'état.

3.4. Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale et du pôle gestion des patrimoines privés :

3.4.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne ses secteurs d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

3.4.2. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers visés au 3.1.1 du présent arrêté.

3.5. Pour ce qui a trait au service évaluations domaniales :

- Mme Martine FRITSCH, inspectrice des finances publiques,
- Mme Laura JALLADEAU, inspectrice des finances publiques,
- M. Johan JOULIA, inspecteur des finances publiques,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Marina DESCLOUX, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents relatifs aux évaluations domaniales dans les limites exposées ci-après :

- 400 000 € pour les valeurs vénales ;
- 40 000 € pour les valeurs locatives, sauf s'il s'agit d'actualiser la valeur locative d'un bien en tenant compte de l'évolution d'un indice publié par l'Insee, auquel cas la délégation pourra s'exercer sans limitation de montant.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLEs

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00012

Décision de délégations spéciales de signature
pour le pôle gestion fiscale

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE GESTION FISCALE**

L'administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLÈS administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 – À compter du 1^{er} septembre 2021, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division des Particuliers et du Recouvrement

1.1 – M. Philippe BERGER, chef de service comptable administratif des finances publiques, -responsable de la division des Particuliers et du Recouvrement :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

1.2 – Mme Marie-Catherine ASENSIO, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division des Particuliers et du Recouvrement.

1.3 – Mme Francine JAUNEAU, inspectrice, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BERGER et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par

eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de l'Assiette.

- 1.4 – • Mme Audrey BACHELLERIE, inspectrice des finances publiques,
• M. Honorat DJAMBI, inspecteur des finances publiques,
• Mme Christine LE THEOFF, inspectrice des finances publiques,
• M. Richard PELLUCHON, inspecteur des finances publiques,
• Mme Delphine VERNOIS, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BERGER et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Recouvrement.

2. Pour la division des Professionnels et du Contrôle

- 2.1 – M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des Professionnels et du Contrôle :
- 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – Mme Ariane DEVOYON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division des Professionnels et du Contrôle.
- 2.3 – • Mme Isabelle CARRE, inspectrice des finances publiques,
• Mme Maryvonne GERARD, inspectrice des finances publiques,
• Mme Karine DEROUAULT, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de la Fiscalité des Professionnels.
- 2.4 – • M. Flavien BORDIER, inspecteur des finances publiques,
• Mme Isabelle CARRE, inspectrice des finances publiques,
• Mme Sylvie SAMAT, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Contrôle Fiscal.

3. Pour la division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation

- 3.1 – M. Marcel ASSALE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des Affaires juridiques, Contentieux et Législation :
- 3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

3.2 – Mme Catherine BAZIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation.

3.3 – • Mme Narmada ANANDAPPANE, inspectrice des finances publiques,

• Mme Sylvie BRADIER, inspectrice des finances publiques,

• M. Frédéric CHAVAROCHE, inspecteur des finances publiques,

• M. Christoph CONSTANT, inspecteur des finances publiques,

• Mme Catherine DORNEAU, inspectrice des finances publiques,

• Mme Françoise FRANCESCHI, inspectrice des finances publiques,

• M. Frédéric MACARI, inspecteur des finances publiques,

• Mme Françoise MENNECART, inspectrice des finances publiques,

• Mme Christine PAITARD, inspectrice des finances publiques,

• Mme Irène TROUILLE, inspectrice des finances publiques,

• Mme Aurélie VENON, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel ASSALE et de Mme Catherine BAZIN sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Contentieux administratif et Juridictionnel.

3.4 – M. Frédéric CHAVAROCHE, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel ASSALE et de Mme Catherine BAZIN sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service TVA et Collectivités locales.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00010

Décision de délégations spéciales de signature
pour le pôle pilotage et ressources

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 1^{er} septembre 2021, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Division Gestion Ressources Humaines et Formation

1.1 – Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans

que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

- 1.2 – M. Stéphane FRESPUECH, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint de la responsable de division, responsable de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer :
 - 1.2.1 – tous les actes de gestion de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de sa responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;
 - 1.2.2 – tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle.
- 1.3 – Mme Véronique LAFARGE, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.4 – Mme Pélagie ROUXEL, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.5 – Mme Graziella ZEPHIR, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.6 – M. Dimitri BOYLA, inspecteur des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle, à l'exception des contrats d'engagements de frais de location de salles, des notifications de rémunérations et des relevés de paiement des vacances des formateurs.

2 – Division Budget, Logistique et Immobilier

- 2.1 – M. Régis TRUFFET, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier :
 - 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
 - 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – Mme Laurence BOIVIN, inspectrice des finances publiques, chef du service Budget-Logistique, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.3 – M. Alain LEVEL, contrôleur principal des finances publiques, M. Stéphane MADEC, contrôleur principal des finances publiques et M. François BONNEAU contrôleur des finances publiques de 1ère classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BOIVIN, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par

eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.

- 2.4 – Mme Nathalie DUTHU, inspectrice des finances publiques, chef du service Immobilier, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.5 – M. Jean-Luc MALLARD, contrôleur des finances publiques de 2ème classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie DUTHU, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

3 – Division Stratégie et Contrôle de Gestion

- 3.1 – Mme Christel PARIZOT, inspectrice principale des finances publiques, responsable par intérim de la division Stratégie et Contrôle de Gestion :
 - 3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
 - 3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 3.2 – Mme Gaëlle WAGNER, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.
- 3.3 – Mme Aurélie EPPE, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00015

Décision de délégations spéciales de signature
pour les missions rattachées

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLE administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise des risques

1.1 Mme Christel PARIZOT, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission Maîtrise des risques reçoit délégation à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions de son domaine d'activité.

1.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christel PARIZOT, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Isabelle GAULE, inspectrice divisionnaire des finances

publiques de classe normale,
• M. Bernard NORMAND, inspecteur des finances publiques,
pour les mêmes pouvoirs.

2. Pour la mission départementale d'audit

- M. Laurent CHARPY, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Delphine LECLERC, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Émeline ROBERT, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Bruno BOUDIER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,

à l'effet de signer les remises de services et procès-verbaux d'installation des comptables et agents comptables du département du Loiret, ainsi que toutes pièces annexes.

3. Pour la mission politique immobilière de l'État :

3.1 – M. Olivier DE SORAS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable régional de la politique immobilière de l'État en région Centre-Val de Loire, pour me suppléer et signer, seul ou concurremment avec moi tout document ou courrier ayant trait à la conduite de la politique immobilière de l'État en région Centre.

3.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE SORAS, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux,

- M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00008

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (EDR)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2021 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de l'Équipe Départementale de Renfort désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
EL ALLAQUI Zohra	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BELLEC David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DEROCHE Laurie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DUVERGER Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FARCY Carole	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GAUDIN Jean-Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
INACIO Béatrice	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
KUNTZ Jérôme	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEGRAND Mikaël	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MILHAU Émilie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PEYNET Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RICHARD Emmanuelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SARRE Emmanuelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SURAND Nicole	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
WUILLOT Stéphanie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CARRION Olivier	Agent	2 000 €	2 000 €
FLANDRY Philippe	Agent	2 000 €	2 000 €
GONZAGUE Bélinda	Agente	2 000 €	2 000 €
LECLERC Emmanuel	Agent	2 000 €	2 000 €
SELLINI Aurélia	Agente	2 000 €	2 000 €

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

L'Administrateur général des finances publiques
 Directeur régional des finances publiques
 du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00014

Désignation de fonctionnaires dans les fonctions
de commissaire du gouvernement devant la
juridiction du Cher

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE
DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU CHER**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu l'article R212-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

DESIGNE

- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire classe normale des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Martine FRISTCH, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laura JALLADEAU, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- M. Johan JOULIA, inspecteur des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du département du Loiret,

pour le suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du Cher et de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel d'Orléans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-29-00013

Désignation de fonctionnaires dans les fonctions
de commissaire du gouvernement devant la
juridiction du Loiret

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES DANS LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE
DU GOUVERNEMENT DEVANT LA JURIDICTION DU LOIRET**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu l'article R212-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

DESIGNE

- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe à la DRFiP du Centre- Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire classe normale des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Martine FRITSCH, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Laura JALLADEAU, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
- M. Johan JOULIA, inspecteur des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques à la DRFiP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

pour la suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du Loiret et de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel d'Orléans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES